

# Covid-19 Foyers et appartements

## Rappel des consignes données par le gouvernement

Compiled by: APUAF Housing Committee

Last Updated: November 1, 2020

La crise mondiale provoquée par le COVID-19 a bouleversé l'éducation internationale et nos opérations quotidiennes. Dans un avenir proche, beaucoup de programmes et leurs partenaires mettront en place l'accueil de nouveaux étudiants. Pour aider ses membres dans leurs démarches, l'APUAF propose ce document non-exhaustif de consignes pour l'hébergement des étudiants au sein d'un foyer étudiant ou bien dans un appartement en location. Ces protocoles sont tirés de deux sites officiels du gouvernement français :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/N31782>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/deconfinement-accueils-de-jour-centres-hebergement-logements-adaptes-covid-19.pdf>

Le comité chargé de la recherche et de l'édition de ce document propose ces consignes à titre d'exemple et non pas comme document officiel.

- Les gestes dits « barrières », définis au niveau national (notamment la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes), doivent être observés en tout lieu et en toute circonstance.
- Les rassemblements, réunions et activités qui ne sont pas interdits en vertu du présent décret sont organisés en veillant au strict respect de ces mesures.

### ***Les mesures d'hygiène à adopter pour les résidents et l'équipe :***

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique ;
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux
- Les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties. Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté. Le sens dans lequel il est porté doit être impérativement respecté : la bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque. Une hygiène des mains est impérative avant le positionnement du masque et après avoir retiré le masque. Le port du masque ne dispense pas du respect dans la

mesure du possible de la distanciation sociale et dans tous les cas de l'hygiène des mains.

- Adapter autant que possible la circulation au sein des différents espaces de la structure en évitant le croisement ou le regroupement des personnes (avec si possible l'organisation d'un sens de circulation)
- Organiser les chambres collectives pour permettre une distance de 1m entre chaque lit, lits installés tête bêche de préférence
- Moduler les horaires des repas dans les espaces de restauration collective pour éviter les interactions, en respectant la distanciation physique et une installation en quinconce aux tables et permettre de prendre ses repas dans sa chambre lorsque cela est possible
- Réorganiser les pièces communes : ex : retrait d'une chaise sur deux...
- Restreindre les activités collectives ou les organiser avec un nombre limité de 10 personnes maximum, privilégier les activités en extérieur et éviter tout échange de matériel/objet
- Laisser une fenêtre ouverte dans la mesure du possible et veiller à bien aérer les locaux (par ouverture en grand de toutes les fenêtres, au moins 15 minutes trois fois par jour) notamment pendant et après les opérations de nettoyage et désinfection, et de vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation (ex. entrées d'air non bouchées, etc.).
- De nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés (si possible deux fois par jour, au minimum une fois par jour), par exemple les poignées de porte, interrupteurs, robinets d'eau des toilettes, boutons d'ascenseur, accoudoirs de chaise, tables, rampes d'escalier, toilettes, claviers, téléphones, télécommandes, interrupteurs, tables, bureaux, barrières plexiglas etc. Une attention particulière devra être portée à l'entretien des sanitaires collectifs. L'appui d'un hygiéniste peut être utilement sollicité auprès de l'ARS.
- De prévoir l'affichage de messages clairs multilingues, avec infographies de préférence, dans les différents lieux de passage (hall d'entrée, couloirs, espaces de restauration...) des mesures à respecter. Une information en présentiel à destination des personnes accueillies (explications sur l'application des mesures barrières, utilisation des masques...) peut également être organisée, par petits groupes et dans le respect des consignes sanitaires. Le conseil de la vie sociale, dans les établissements où il est mis en place, doit également être informé.

#### ***Nettoyage quotidien après réouverture :***

- Il existe des produits à la fois détergents et désinfectants mais beaucoup de produits détergents ne sont pas désinfectants
- Pour la désinfection, utiliser des désinfectants respectant la norme de virucide (EN14476+A2 : 2019) ou à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide)
- Suivre les instructions du fabricant pour tous les produits de nettoyage et de désinfection (ex. la concentration, la méthode d'application et le temps de contact, etc.)

- Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes : - nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ; - rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ; - séchage des surfaces ; - puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné
- Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre. Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C ; Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères
- Éviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires) ; Si un tel vaporisateur est utilisé, le régler afin d'avoir un jet à grosses gouttes
- Ne pas utiliser d'aspirateurs à poussières sauf s'ils sont munis d'un filtre à très haute efficacité pour les particules aériennes : High efficiency particulate air (HEPA) ou de type « rotowash »
- Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence de salariés ou autres personnes
- Bien aérer après le bio-nettoyage
- Procéder plusieurs fois par jour au nettoyage-désinfection des surfaces et des objets régulièrement touchés à l'aide de lingettes ou bandeaux nettoyant contenant un tensioactif : - en portant une attention particulière aux surfaces en plastique et en acier ; - notamment des sanitaires, équipements de travail collectifs, rampes d'escaliers, poignées de portes, interrupteurs d'éclairage, boutons d'ascenseur, écrans tactiles, combinés de téléphone, appareils de paiement, comptoir d'accueil, mobilier, etc.

---

**APUAF Housing Committee Apartments and Residence Halls:** Céline Chataing (IES Abroad Paris); Erin Reeser (Brown); Lucy King'oo (Middlebury); Noemi Haire-Sievers (Fondation des Etats-Unis)